



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

caisses d'épargne

Question écrite n° 42551

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le projet de fusion des organes centraux des groupes Banque populaire et Caisse d'épargne. Force est de constater que la crise financière, qui a débuté à l'automne, n'a pas épargné la France, et que tant le groupe Banque populaire que le groupe Caisse d'épargne ont accumulé dernièrement des déconvenues, qu'il s'agisse des pertes colossales de Natixis (2,5 milliards de pertes attendues en 2008) ou de la défaillance de contrôles à la Caisse d'épargne, qui a coûté 750 millions d'euros. Par ailleurs, ces deux banques avaient déjà amorcé un rapprochement depuis quelques temps, dont Natixis était un des éléments. Pour autant, rien ne justifie une fusion si ce n'est un projet dynamique et des perspectives en termes d'activité et de développement. Si ces conditions ne sont pas réunies ici, il est à craindre qu'un projet de fusion ne vise uniquement à conduire à des suppressions d'emplois à très court terme, au niveau des organes centraux actuels comme, à plus long terme, dans les banques et caisses régionales, les filiales et les plateformes informatiques. Des menaces pèsent également sur le devenir de la branche Caisse d'épargne et sa convention collective spécifique. Parce qu'il est du devoir de l'État de tout mettre en oeuvre pour sauvegarder les emplois et l'activité économique, il souhaite savoir quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42551

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 février 2009, page 1696

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)